

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 9 mai 2022 à 20 h au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents : messieurs Sylvain Harvey, Louis Dupuis et Jean Sébastien Vaillancourt, conseillers, ainsi que mesdames Virginie Lupan, Helen Morrison et Caroline Desrosiers, conseillères, formant quorum sous la présidence de madame Catherine Hamé, mairesse.

Est également présent monsieur Jean-Philippe Gadbois, directeur général et greffier-trésorier.

À 20 h 07, la mairesse déclare la séance ouverte.

No 7521-05-22
Adoption de l'ordre
du jour

Il est proposé par la conseillère Caroline Desrosiers, appuyée par le conseiller Jean Sébastien Vaillancourt :

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

QUE l'ordre du jour du 9 mai 2022 soit adopté tel que MODIFIÉ :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Suivi des questions posées à la dernière assemblée
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022

5. Finances, Administration et Greffe

- 5.1 Comptes payés et à payer
- 5.2 Dépôt des états comparatifs et états financiers
- 5.3 Vente pour défaut de paiement des taxes municipales
- 5.4 Demande d'appui financier – Dans nos Laurentides.com
- 5.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 489-2022-02 modifiant le règlement numéro 489-2020 sur la tarification des biens, services et activités
- 5.6 Dépôt du projet de règlement numéro SQ-2022 modifiant le règlement numéro SQ-2019 relatif à la circulation, au stationnement, à la paix et au bon ordre
- 5.7 Capacité d'accueil du Centre communautaire
- 5.8 Demande de subvention au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales
- 5.9 Octroi d'une servitude – chemin des Alouettes

6. Travaux publics et voirie

- 6.1 Acquisition de deux conteneurs
- 6.2 Acquisition d'une débroussailleuse
- 6.3 Embauche de quatre (4) journaliers saisonniers
- 6.4 Octroi d'un contrat – réfection d'un ponceau sur le chemin des Pensées

7. Loisirs, culture et vie communautaire

- 7.1 Entérinement d'embauche d'une adjointe à la culture
- 7.2 Embauche de quatre (4) employés au camp de jour Magicoparc
- 7.3 Embauche d'une commis aux prêts
- 7.4 Modifications des assurances de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
- 7.5 Adoption du règlement numéro 524-2022 abrogeant le règlement numéro 440-2018 et ses modifications, portant sur la gestion du projet pilote de l'accès à l'eau au parc Irénée-Benoit

8. Urbanisme

- 8.1 Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme
- 8.2 Embauche d'un adjoint au Service de l'urbanisme
- 8.3 Demande de dérogation mineure – 18, chemin des Canaris
- 8.4 Demande de dérogation mineure – 55, chemin Godefroy
- 8.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 525-2022 de contrôle intérimaire
- 8.6 Adoption du règlement numéro 1010 concernant les usages conditionnels
- 8.7 Adoption du règlement numéro 1001-36-2022 modifiant l'annexe B du règlement de zonage 1001 afin d'intégrer le règlement numéro 1010 sur les usages conditionnels

9. Sécurité publique et incendie – sans objet

10. Environnement

- 10.1 Compte rendu du comité consultatif d'environnement
- 10.2 Octroi de mandat – inspection et établissement du niveau des conséquences de barrages des lacs Loiselle et Caron

11. Divers

- 11.1 Avis de motion visant la modification du règlement numéro 480-2019 concernant les nuisances, la paix et l'ordre dans les endroits publics de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 9 mai 2022

12. Correspondance
13. Période de questions
14. Levée de la séance

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suivi des questions posées à la dernière assemblée

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

No 7522-05-22
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal du 11 avril 2022.

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution, il est proposé par le conseiller Louis Dupuis, appuyé par le conseiller Jean Sébastien Vaillancourt :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022.

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

No 7523-05-22
Comptes payés et à payer

Il est proposé par le conseiller Louis Dupuis, appuyé par la conseillère Helen Morrison :

D'accepter la liste des comptes payés au 30 avril 2022 pour un montant de 178 600,44 \$ - chèques numéros 19763 à 19770, les prélèvements bancaires numéros 265 à 268, et les dépôts directs numéros 2393 à 2405.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2022 au montant de 478 517,60 \$ - chèques numéros 19773 à 19800 et les dépôts directs numéros 273 à 321.

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;

CONTRE Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À LA MAJORITÉ

Séance ordinaire du 9 mai 2022

Dépôt des états comparatifs et états financiers

Les deux états comparatifs et les états financiers au 30 avril 2022 sont déposés au conseil.

No 7524-05-22
Vente pour défaut de paiement des taxes municipales

ATTENDU QUE la Municipalité veut vendre par le biais de la MRC des Pays-d'en-Haut les immeubles dont les taxes municipales ne sont pas payés (C.M. 1022 et suivants) ;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier a déposé une liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales ;

ATTENDU QUE la vente des immeubles par enchère publique aura lieu le 21 septembre 2022 à la Place des citoyens à Sainte-Adèle;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, il est proposé par le conseiller Jean Sebastien Vaillancourt, appuyé par la conseillère Caroline Desrosiers :

QUE le conseil accepte la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour les taxes municipales ;

QUE le conseil ordonne la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;

QUE ladite liste soit transmise au directeur général de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

QUE M^e Carole Forget, notaire, soit mandatée pour effectuer les recherches nécessaires au bureau de la publicité des droits pour la préparation de la vente pour défaut de paiement des taxes municipales ;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à retirer de cette vente tout immeuble pour lequel les taxes au 31 décembre 2021 auront été payées ou pour lequel une entente de paiement aura été conclue ;

QUE le conseil confirme que selon le règlement numéro 519-2022 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2022, le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes est de quinze pour cent (15 %).

QUE le technicien en comptabilité est autorisé à imputer au compte de taxes de chaque citoyen en défaut les frais de courrier recommandé et frais de recherches pour courrier retourné en cas d'adresse inexistante.

QUE le conseil mandate la MRC des Pays-d'en-Haut pour vendre lesdits immeubles à l'enchère publique.

QUE le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs soit mandaté pour assister à cette vente et se porter adjudicataire des immeubles pour lesquels aucune offre n'est faite ou sur certains immeubles définis par le conseil.

Séance ordinaire du 9 mai 2022

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

No 7525-05-22
Demande d'appui
financier – Dans
nos
Laurentides.com

ATTENDU QUE la demande d'appui financier du journal Dans nos Laurentides.com;

ATTENDU la nécessité d'offrir un support financier à cet important guide des arts et de la culture des Laurentides ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, il est proposé par le conseiller Sylvain Harvey, appuyé par le conseiller Jean Sébastien Vaillancourt,

D'accorder un montant de 250 \$ afin d'appuyer le journal Dans nos Laurentides.com afin d'assurer sa vitalité et lui permettre de développer toujours davantage son potentiel.

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Avis de motion et
dépôt du projet de
règlement numéro
489-2022-02
modifiant le
règlement numéro
489-2020 sur la
tarification des
biens, services et
activités

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 489-2022-02 modifiant le règlement numéro 489-2020 sur la tarification des biens, services et activités.

Dépôt du projet de
règlement numéro
SQ-2022 modifiant
le règlement
numéro SQ-2019
relatif à la
circulation, au
stationnement, à
la paix et au bon
ordre

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, dépose le projet de règlement numéro SQ-2022 modifiant le règlement numéro SQ-2019 relatif à la circulation, au stationnement, à la paix et au bon ordre.

Séance ordinaire du 9 mai 2022

No 7526-05-22
Capacité d'accueil
du Centre
communautaire

ATTENDU l'avis professionnel daté du 19 avril 2022 et signé par Caroline Chicoine, architecte, sur la capacité d'accueil du Centre communautaire;

ATTENDU l'avis de la direction générale;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, il est proposé par la conseillère Caroline Desrosiers, appuyée par le conseiller Jean Sébastien Vaillancourt :

QUE soit permise la réalisation d'événements déjà planifiés à condition que soient mises en place des mesures prudentes et diligentes pour assurer la sécurité des usagers.

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

CONTRE Monsieur Louis Dupuis, conseiller;

RÉSOLU À LA MAJORITÉ

No 7527-05-22
Demande de
subvention au
Programme
d'amélioration et de
construction
d'infrastructures
municipales
(PRACIM)

Il est proposé par la conseillère Helen Morrison, appuyée par le conseiller Louis Dupuis :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière par la direction générale dans le cadre du projet d'hôtel de ville;

QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

QUE la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Séance ordinaire du 9 mai 2022

No 7528-05-22
Octroi d'une servitude – chemin des Alouettes

ATTENDU les demandes récurrentes de la propriétaire du 10, chemin des Alouettes ;

ATTENDU QUE l'extrémité ouest du chemin des Alouettes n'est pas construite et aménagée aux fins d'une voie d'utilité publique ;

ATTENDU QUE ce bout de chemin est le seul accès possible au lot 1 920 895 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'entend pas entretenir ce bout de chemin ;

ATTENDU QUE la Municipalité ne souhaite pas céder cette portion du chemin des Alouettes ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, il est proposé par la conseillère Virginie Lupan, appuyée par le conseiller Jean Sébastien Vaillancourt :

D'accorder une servitude perpétuelle de passage, d'occupation et d'entretien à la propriété du 10, chemin des Alouettes, sur la portion du chemin des Alouettes telle que plus amplement décrite dans la description technique préparée par Guillaume Paquette, arpenteur géomètre, datée du 3 mai 2022, sous le numéro 5766 de ses minutes ;

DE mandater, aux frais de la cessionnaire, Me Frédéric Lallo à la préparation de l'acte de servitude ;

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, tous documents s'y rapportant.

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

No 7529-05-22
Acquisition de deux conteneurs

ATTENDU la nécessité d'acquérir deux conteneurs pour le Service des travaux publics et de la voirie, ainsi que pour le Service de l'environnement;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des prix à 5 entreprises;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été déposées :

| SOUSSIONNAIRES | PRIX AVANT TAXES |
|-----------------------|-------------------------|
| Conteneurs KJS INC. | 17 100,00 \$ |
| Conteneurs S.E.A. | 20 455,00 \$ |

Séance ordinaire du 9 mai 2022

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, il est proposé par le conseiller Sylvain Harvey, appuyé par la conseillère Virginie Lupan :

D'acquérir deux conteneurs de la compagnie Conteneurs KJS INC. pour le Service des travaux publics et voiries ainsi que pour le Service de l'environnement d'une somme de 17 100,00 \$ taxes en sus, incluant les frais d'installation, de matériel d'atelier et le transport.

QUE les fonds soient pris à même le fonds de roulement et qu'ils soient remboursés sur trois ans.

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

No 7530-05-22
Acquisition d'une débroussailleuse

ATTENDU la nécessité d'acquérir une débroussailleuse Orsi Agil 485;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été déposées :

| SOUSSIONNAIRES | PRIX AVANT TAXES |
|-------------------------------|-------------------------|
| Équipements Lacasse | 30 219,99 \$ |
| Centre Kubota des Laurentides | 33 600,00 \$ |

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, il est proposé par le conseiller Jean Sébastien Vaillancourt, appuyé par le conseiller Sylvain Harvey :

D'acquérir une débroussailleuse de marque Orsi Agil 485 de la compagnie Équipements Lacasse d'une somme de 30 219,99 \$ taxes en sus.

QUE les fonds soient pris à même le fonds de roulement et qu'ils soient remboursés sur cinq ans.

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Séance ordinaire du 9 mai 2022

No 7531-05-22
Embauches de
quatre (4)
journaliers
saisonniers

ATTENDU QUE la charge de travail au Service des travaux publics en période estivale et qu'il est important que le service donné aux contribuables ne soit pas diminué à cette occasion;

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution, il est proposé par le conseiller Jean Sébastien Vaillancourt, appuyé par le conseiller Louis Dupuis :

D'embaucher messieurs Jean Sauvé et Alexandre Beauchamps à compter du 9 mai 2022 à titre de journaliers saisonniers au Service des travaux publics et de la voirie;

D'embaucher mesdames Johanie Laroche et Alec St-Gelais à compter du 24 mai à titre de journalières saisonnières au Service des travaux publics et de la voirie;

QUE ces quatre (4) journaliers saisonniers soient embauchés pour une durée de 16 semaines.

QUE le salaire et les conditions de travail soient ceux prévus à la convention collective en vigueur.

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

No 7532-05-22
Octroi d'un contrat –
réfection d'un
ponceau sur le chemin
des Pensées

ATTENDU le rapport d'inspection de la firme EXP concernant le ponceau du chemin des Pensées;

ATTENDU la fermeture d'urgence du chemin;

ATTENDU la nécessité de procéder rapidement aux travaux;

ATTENDU l'article 13 de la Loi sur les contrats des organismes publics, qui stipule qu'une situation d'urgence permet de conclure un contrat de gré à gré lorsque le montant du contrat est supérieur aux seuils d'appel d'offres public;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, il est proposé par le conseiller Louis Dupuis, appuyé par le conseiller Sylvain Harvey :

D'octroyer un contrat de gré à gré à taux horaire dès que les plans seront disponibles à A. Desormeaux Excavation inc.

Séance ordinaire du 9 mai 2022

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

No 7533-05-22
Entérinement
d'embauche d'une
adjointe à la culture

ATTENDU la vacance au poste d'adjointe à la culture;

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution, il est proposé par le conseiller Jean Sébastien Vaillancourt, appuyé par la conseillère Caroline Desrosiers :

DE nommer madame Véronique Bouchard au poste d'adjointe à la culture, à compter du 12 avril 2022. Cette personne salariée est à l'essai et ne devient une personne salariée régulière qu'après avoir complété la période d'essai avec succès;

QUE le salaire et les conditions de travail soient ceux prévus à la convention collective en vigueur.

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

No 7534-05-22
Embauche de
quatre (4)
employés au
camp de jour
Magicoparc

Il est proposé par le conseiller Louis Dupuis, appuyé par la conseillère Helen Morrison :

D'embaucher au camp de jour Magicoparc en 2022 :

- Madame Sandrina Benseddik Rouette au poste d'animatrice ;
- Madame Ariel Lachaine au poste d'accompagnatrice ;
- Madame Noémie Charrette à la halte-garderie;
- Madame Geneviève Dufresne au poste de chef de camp.

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Séance ordinaire du 9 mai 2022

No 7535-05-22
Entérinement
d'embauche d'une
commis aux prêts

ATTENDU la vacance au poste de commis aux prêts à la bibliothèque ;

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution, il est proposé par la conseillère Caroline Desrosiers, appuyée par le conseiller Sylvain Harvey :

D'entériner l'embauche de madame Geneviève Oigny à titre de commis aux prêts au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et ce, à compter du 9 mai 2022.

QUE le salaire et les conditions de travail soient ceux prévus à la convention collective en vigueur.

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

No 7536-05-22
Modifications des
assurances de la
Mutuelle des
municipalités du
Québec (MMQ)

ATTENDU QUE le club de plein air apparaît sur la police d'assurance de la municipalité à titre d'assuré additionnel;

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution, il est proposé par la conseillère Helen Morrison, appuyée par le conseiller Jean Sébastien Vaillancourt :

D'autoriser le courtier à retirer le Club de plein air de Sainte-Anne-des-Lacs à titre d'assuré additionnel puisque l'organisme a été dissout;

D'autoriser le courtier à retirer la propriété du 9, chemin des Oies, puisque le bâtiment sera démoli.

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

No 7537-05-22
Adoption du
règlement numéro
524-2022
abrogeant le
règlement numéro
440-2018 et ses

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Harvey, appuyé par le conseiller Jean Sébastien Vaillancourt :

Séance ordinaire du 9 mai 2022

modifications,
portant sur la
gestion du projet
pilote de l'accès à
l'eau au parc
Irénée-Benoit

D'adopter le règlement numéro 524-2022 abrogeant le règlement numéro 440-2018 et ses modifications, portant sur la gestion du projet pilote de l'accès à l'eau au parc Irénée-Benoit.

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

CONTRE Madame Helen Morrison, conseillère;

RÉSOLU À LA MAJORITÉ

Compte rendu du
comité consultatif
d'urbanisme

Un compte rendu du comité consultatif d'urbanisme est fait.

No 7538-05-22
Entérinement
d'embauche d'un
adjoint au Service de
l'urbanisme

ATTENDU la vacance au poste d'adjoint au Service de l'urbanisme;

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution, il est proposé par le conseiller Jean Sébastien Vaillancourt, appuyé par la conseillère Caroline Desrosiers :

D'entériner l'embauche de monsieur Robert Dufort au poste d'adjoint au Service de l'urbanisme, à compter du 9 mai 2022. Cette personne salariée est à l'essai et ne devient une personne salariée régulière qu'après avoir complété la période d'essai avec succès;

QUE le salaire et les conditions de travail soient ceux prévus à la convention collective en vigueur;

QUE monsieur Robert Dufort soit désigné, à titre d'autorité compétente pour voir à l'application, la surveillance et le contrôle des règlements suivants, ainsi que tous leurs amendements et modifications :

- Règlement de zonage numéro 1001;
- Règlement de lotissement numéro 1002;
- Règlement de construction numéro 1003;
- Règlement sur les permis et certificats numéro 1004;
- Règlement sur les dérogations mineures numéro 1005;
- Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro 1006;
- Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 1008;
- Règlement numéro SQ-2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre;
- Règlement numéro 480-2019 concernant les nuisances, la paix et l'ordre dans les endroits publics de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs;

Séance ordinaire du 9 mai 2022

- Règlement numéro 515-2021 concernant le contrôle des animaux sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs;
- Règlement numéro 1010 concernant les usages conditionnels.

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

No 7539-05-22
Demande de
dérogation
mineure – 18,
chemin des
Canaris

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a reçu une demande de dérogation mineure pour le 18, chemin des Canaris ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure vise la construction d'une galerie.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande lors de sa réunion du 19 avril 2022 et a soumis une recommandation au conseil municipal;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément à la loi et qu'aucune objection concernant cette demande n'a été reçue ;

ATTENDU QUE le comité consultatif en environnement n'a émis aucune recommandation;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre. Il est proposé par le conseiller Jean Sébastien Vaillancourt, appuyé par la conseillère Virginie Lupan :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2022-0220 visant la construction d'une galerie à 5,09 mètres d'une limite latérale, alors que le règlement de zonage 1001 exige 5,6 mètres.

Le tout référant au plan projet d'implantation préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre portant le numéro 10667 de ses minutes, daté du 24 mars 2022.

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Séance ordinaire du 9 mai 2022

No 7540-05-22
Demande de
dérogation
mineure – 55,
chemin Godefroy

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a reçu une demande de dérogation mineure pour le 55, chemin Godefroy ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure vise la construction d'une habitation unifamiliale et de sa galerie annexée.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande lors de sa réunion du 19 avril 2022 et a soumis une recommandation au conseil municipal;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément à la loi et qu'aucune objection concernant cette demande n'a été reçue ;

ATTENDU QUE le comité consultatif en environnement recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre. Il est proposé par le conseiller Sylvain Harvey, appuyé par le conseiller Jean Sébastien Vaillancourt :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2022-0221 visant la construction d'une habitation unifamiliale et de sa galerie annexée respectivement à 6,78 mètres et 5,51 mètres, alors que le règlement de zonage 1001 exige plutôt 7,6 et 5,6 mètres.

Le tout référant au plan projet d'implantation préparé par Guillaume paquette arpenteur-géomètre, portant le numéro 5732 de ses minutes et daté du 5 avril 2022.

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Avis de motion et
dépôt du projet de
règlement numéro
525-2022 de
contrôle
intérimaire

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 525-2022 de contrôle intérimaire.

No 7541-05-22
Adoption du
règlement numéro
1010 concernant
les usages
conditionnels

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par la conseillère Caroline Desrosiers, appuyée par le conseiller Jean Sébastien Vaillancourt :

D'adopter le règlement numéro 1010 concernant les usages conditionnels.

Séance ordinaire du 9 mai 2022

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

No 7542-05-22
Adoption du règlement numéro 1001-36-2022 modifiant l'annexe B du règlement de zonage 1001 afin d'intégrer le règlement numéro 1010 sur les usages conditionnels

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par la conseillère Caroline Desrosiers, appuyée par le conseiller Jean Sébastien Vaillancourt :

D'adopter le règlement numéro 1001-36-2022 modifiant l'annexe B du règlement de zonage 1001 afin d'intégrer le règlement numéro 1010 sur les usages conditionnels

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Compte rendu du comité consultatif d'environnement

Un compte rendu du comité consultatif d'environnement est fait.

No 7543-05-22
Octroi de mandat – inspection et établissement du niveau des conséquences de barrages des lacs Loiselle et Caron

ATTENDU la Loi sur la sécurité des barrages;

ATTENDU QU'une étude de sécurité doit être réalisée pour le barrage du lac Loiselle;

ATTENDU QU'afin d'orienter les futures décisions de la Municipalité, une évaluation du niveau de conséquence et de l'état du barrage du lac Caron doit préliminairement faire l'objet d'une validation par un ingénieur;

ATTENDU l'offre de service reçu datée du 20 avril 2022 :

| WSP | PRIX AVANT TAXES |
|-------------------------|------------------|
| Barrage du lac Loiselle | 33 100 \$ |
| Barrage du lac Caron | 31 300 \$ |

Séance ordinaire du 9 mai 2022

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, il est proposé par le conseiller Jean Sébastien Vaillancourt, appuyé par le conseiller Sylvain Harvey :

D'octroyer le mandat d'inspection et d'établissement du niveau des conséquences de barrages des lacs Loïselle et Carron à la firme WSP, selon l'offre de service datée du 20 avril 2022.

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Divers :

Avis de motion
visant la
modification du
règlement numéro
480-2019
concernant les
nuisances, la paix
et l'ordre dans les
endroits publics de
la Municipalité de
Sainte-Anne-des-
Lacs

Madame Caroline Desrosiers, conseillère donne avis de motion visant la modification du règlement numéro 480-2019 concernant les nuisances, la paix et l'ordre dans les endroits publics de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs.

Correspondance

La correspondance est déposée au conseil.

Période de
questions

Le public pose ses questions au conseil municipal.

Début : 21 h 22
Fin : 22 h 18

Levée de la
séance

La présente séance est levée à 22 h 19.

Catherine Hamé
Mairesse

Jean-Philippe Gadbois
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.